

REDRESSEMENT

ENTRETIEN EXCLUSIF
FRANÇOIS FILLON

«Je veux mettre en place une fiscalité de combat !»

p.14

DOSSIER



TOUT LE MONDE PEUT RÉUSSIR !

Ils lancent des affaires de zéro p.37



La recette Big Fernand

MANAGEMENT

MOTIVER
une nouvelle équipe

p.86



BANQUES
que pouvez-vous leur demander ?

p.88

RESTAURANTS
Des nouvelles formules attractives

p.56



PRÉSIDENTIELLES

Les médias tiennent-ils le scrutin ?

p.48

SERVICE PRESSE

DOSSIERS : Audit • Externalisation • Fooding • Big Data • Industrie • Formation • Succès

Lafont presse

[Audit - Expertises]

Les cabinets d'avocats d'affaires se sont développés au cours des années 2000. Mais quel est leur rôle ?

Avocats d'affaires : des spécialistes de plus en plus reconnus



L'Avocat d'Affaires s'occupe des affaires des sociétés ou des associations. L'Avocat d'affaires s'intéresse donc au monde économique dans sa plus large définition : droit de la concurrence, droit commercial, droit des sociétés, droit international, droit fiscal, fusion acquisition... Le droit des affaires comprend de nombreux segments. Certains cabinets accompagnent les entreprises aussi dans le droit du travail, mais il est le plus souvent confié à un cabinet spécialisé. Le droit afférent aux affaires ne concerne pas le grand public (droit de la famille) ou l'administration (droit administratif), sauf le droit pénal puisque le dirigeant de l'entreprise (et parfois ses salariés qui ont signé une délégation de pouvoir) sont susceptibles de se retrouver impliqués dans une affaire pénale. Le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des nouvelles technologies constituent des niches sur lesquelles se positionnent aussi des avocats d'affaires.

Il est rare qu'une TPE fasse spontanément la démarche de consulter un avocat lors de sa création.

Or, la vision de celui-ci peut être essentielle pour un bon démarrage de l'activité : rédaction des statuts, choix de la forme de l'entreprise... Mieux vaut prévoir l'avenir de l'entreprise et le niveau de responsabilité des dirigeants avec méthode et recul.

Alors que le petit cabinet généraliste est souvent décrié, il joue en général parfaitement la proximité avec ses clients, ce qui constitue un atout important pour bien le défendre. Surtout, si l'avocat est moins à l'aise avec un sujet, il pourra toujours faire appel aux compétences d'un confrère.

L'avantage d'un plus grand cabinet réside dans un nombre plus important de spécialistes dans un même lieu ; l'inconvénient pour le client étant de changer plus souvent d'interlocuteur.

Situé Boulevard Haussmann, à Paris, le cabinet **Gilbey Legal**, composé d'une équipe dynamique de jeunes avocats très pointus dans leur domaine, a fait le choix dès sa création en 1992, de se spécialiser dans le domaine de la propriété intellectuelle, hors brevet, et poursuit son développement autour d'un concept original, le guichet unique.

Cabinet Gilbey Legal : une petite structure qui voit loin

Un positionnement très international

Nous proposons à notre clientèle française et à 60% étrangère, plus particulièrement anglaise, américaine, allemande ou japonaise, une gamme de services juridiques et judiciaires en matière de propriété intellectuelle, explique Maître Richard Gilbey, avocat associé et co-fondateur du cabinet.

Epaulé par un réseau de confrères partout dans le monde, le cabinet Gilbey Legal intervient dans les choix stratégiques, le dépôt et le renouvellement des marques, modèles et noms de domaine, des problématiques liées aux droits d'auteur, au look et au nommage des produits et services ou à la concurrence déloyale, le contentieux, judiciaire ou non et les actions douanières auprès d'une clientèle constituée surtout d'entreprises multinationales de l'industrie agro-alimentaire, des multimédias et réseaux sociaux, du tabac et des vins et spiritueux, des industries pharmaceutique et mécanique.

Une approche novatrice, le guichet unique

"Depuis sa création, c'est le crédo du cabinet, une démarche plutôt atypique consistant à offrir à notre clientèle une prestation globale,

précise Maître Gilbey, un accompagnement de bout en bout dans la vie d'un droit de propriété intellectuelle, qui va de la stratégie de protection à l'éventuel contentieux.

Intégrer tous les problèmes à notre prestation, c'est l'assurance de trouver les solutions les plus satisfaisantes à tous points de vue avant d'envisager le contentieux, d'offrir le meilleur rapport qualité prix, de fidéliser notre clientèle sur le long terme... et même de faire des émules parmi nos confrères qui s'inspirent de notre succès !" Et la conviction que « small is beautiful ».



Gilbey Legal

Infos & contact :

www.gdhlegal.com
Tél.: +33(0)1.56.02.62.00
mail@gdhlegal.com